

## UN PACS POUR DEUX MARIAGES EN BASSE-NORMANDIE

**Créé en novembre 1999, le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) offre aux couples une alternative au mariage. Depuis sa création plus de 11 000 Pacs ont été enregistrés en Basse-Normandie. L'engouement pour ce mode d'union se confirme d'année en année.**

Avec près de 3 300 Pacs conclus au cours de l'année 2008, soit 3 Pacs pour 1 000 habitants âgés de 20 ans ou plus, la Basse-Normandie se situe au seizième rang des régions de métropole.

La progression du nombre de Pacs est réellement significative à partir de l'année 2004. Depuis, la croissance est de plus en plus forte chaque année, avec une variation annuelle moyenne de 40 % par an entre 2004 et 2008.

Cet engouement peut s'expliquer en partie par un rapprochement législatif adopté en 2005 alignant le régime fiscal des partenaires de Pacs sur celui des nouveaux mariés. En 2008, en Basse-Normandie, sur 100 unions consacrées 34 relèvent d'un Pacs.

Si le mariage recule, le Pacs progresse : en seulement un an, entre 2007 et 2008, alors que le nombre de mariages diminuait de 5 % dans la région, celui des Pacs progressait de moitié (+ 54 %). Des trois départements bas-normands c'est l'Orne qui présente la plus forte évolution du nombre de Pacs (+ 60 %) devant la Manche et le Calvados (+ 50 %).

Le département du Finistère est celui où l'on se pacse le moins avec 1,4 ‰ dans la population des plus de 20 ans<sup>(1)</sup>. Paris est la ville comptant le plus grand nombre de Pacs : 4,2 ‰ habitants de 20 ans ou plus. Le Calvados arrive en 29<sup>e</sup> position des départements avec 3,3 ‰. La Manche se trouve en position médiane avec 2,9 ‰ (49<sup>e</sup> position) et l'Orne reste en queue de peloton (82<sup>e</sup> position) avec seulement 2,4 ‰.

**Boris LE CORRE**  
Insee

<sup>(1)</sup> estimation au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Définition

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent.

Le pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

### Évolution du nombre de Pacs conclus

	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie		France métropolitaine	
	Nombre	Part <sup>(2)</sup> en ‰	Nombre	Part <sup>(2)</sup> en ‰	Nombre	Part <sup>(2)</sup> en ‰	Nombre	Part <sup>(2)</sup> en ‰	Nombre	Part <sup>(2)</sup> en ‰
2000	280	0,59	131	0,37	94	0,43	505	0,48	22 108	0,50
2001	272	0,56	101	0,28	72	0,33	445	0,42	19 410	0,44
2002	334	0,69	140	0,38	81	0,37	555	0,52	24 979	0,70
2003	408	0,83	189	0,52	112	0,51	709	0,66	31 161	0,88
2004	478	0,97	223	0,61	138	0,62	839	0,78	39 576	0,87
2005	654	1,32	390	1,05	183	0,82	1 227	1,13	59 837	1,31
2006	836	1,67	444	1,19	273	1,23	1 553	1,42	76 680	1,66
2007	1 094	2,17	718	1,91	320	1,43	2 132	1,94	101 190	2,18
2008	1 654	3,26	1 085	2,88	538	2,41	3 277	2,96	144 716	3,09

<sup>(2)</sup> Part dans la population de 20 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier.

Sources : Insee - estimations localisées de population  
Ministère de la Justice - Répertoire général civil

#### DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle 14052 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.15.11.00 Fax : 02.31.15.11.80

Directeur régional : Michel GUILLEMET

Rédacteur en Chef : Didier BERTHELOT

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2010